



Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'école L'Amitié, de La Pruchière et des Vents-et-Marées

Lundi 17 juin 2019 à 18 h

Restaurant Mikes de La Pocatière

Présences

Parents :	M ^{mes} Chantal Boily, Annick D'Amours, Élisabeth Hudon, Karine Lévesque et Rachel Rioux
Enseignants (es) :	M ^{mes} Isabelle Boutin, Marie Lévesque-Michaud et Suzanne Gagnon
Service de garde :	M ^{me} Stéphanie Lévesque
Membre de la communauté	Mme Ève-Marie Bélanger, représentante de la municipalité de Rivière-Ouelle
Direction :	M. Yvan Ouellet

PROJET PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum

Après constatation du quorum, M^{me} Élisabeth Hudon, présidente du conseil d'établissement, ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 17 juin 2019

M^{me} Hudon fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M^{me} Rachel Rioux et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1.3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2019

Il est proposé par M^{me} Marie Lévesque Michaud et unanimement résolu que le procès-verbal de la rencontre du 27 mai 2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

1.4 Suivi au procès-verbal

M. Yvan Ouellet mentionne que la demande de l'école de l'Amitié pour intégrer Force 4 n'a pas été retenue. Ce sont l'école Hudon-Ferland de Saint-Alexandre et l'école La Croisée 1 qui ont été sélectionnées.

Nous avons dû nous raviser concernant le budget du conseil d'établissement pouvant servir à acheter des livres pour nos bibliothèques scolaires. Dans le document sur les dépenses acceptées, on peut lire que le CÉ peut acheter des volumes et autres matériels de bureau. Or, l'interprétation du mot volume n'inclut pas des livres de bibliothèque pour nos élèves. Ces « volumes » ne doivent servir que pour livres de référence pour les parents. Nous avons donc procédé à l'achat de livres que les parents pourront consulter. Ils seront à la disposition des parents pour la rentrée scolaire 2019-2020. Le montant de la facture s'élève à 473,25 \$ plus taxes. Ce qui équivaut au montant de 180 \$ X 3 écoles (540 \$).

Une demande est faite pour que la procédure d'inscription, pour la vérification des antécédents judiciaires, soit simplifiée. Cette procédure est habituellement pour les parents des élèves du préscolaire et des nouveaux arrivants. M. Yvan Ouellet fera les vérifications nécessaires et proposera des solutions si cela est possible.

2. DOSSIERS DE DÉCISION

2.1 Approbation des activités éducatives qui nécessitent un changement d'heure

M. Yvan Ouellet présente les demandes de changement au programme d'activités éducatives qui nécessitent un changement d'heure ou un déplacement des élèves hors de l'école.

L'approbation du programme d'activités éducatives est proposée par M^{me} Chantal Boily et approuvée à l'unanimité.

2.2 Adoption du plan de lutte pour contrer la violence

M. Ouellet nous présente le plan de lutte pour contrer les violences. Il nous donne les explications nécessaires à la bonne compréhension de celui-ci.

Il est proposé par M^{me} Rachel Rioux et unanimement résolu que le plan de lutte pour contrer les violences soit adopté tel qu'il est présenté.

2.3 Consultation et résolution pour le matériel didactique à se procurer par l'école

M. Ouellet nous avise que nos listes sont conformes aux nouvelles exigences du Ministre. La période d'essai par laquelle, les parents se

procuraient les cahiers d'exercices à la librairie l'Option, a été concluante et nous continuerons de cette façon pour les prochaines années.

La résolution est signée par M^{me} Hudon.

Une demande sera faite pour vérifier la possibilité d'utiliser le paiement direct pour le matériel didactique.

2.4 Adoption du budget 2019-2020

M. Ouellet nous présente le budget des trois écoles pour l'année 2019-2020. Toutes les mesures seront de retour, mais distribuées de façons différentes.

Il est proposé par M^{me} Annick D'Amours et unanimement résolu que le budget soit adopté tel qu'il est présenté.

2.5 Adoption du rapport annuel du CÉ

Le rapport annuel du CÉ nous est présenté.

Il est proposé par M^{me} Karine Lévesque et unanimement résolu que le rapport annuel soit adopté tel qu'il est présenté.

3. DOSSIERS D'INFORMATIONS

3.1 Direction

3.1.1 Facturation aux parents pour les activités

M. Ouellet nous informe que les factures tendent au maximum vers le 0 \$ pour les familles ayant participé aux différentes campagnes de financement.

À partir de l'an prochain (année scolaire 19-20), l'ensemble des dépenses pour les sorties ou activités vécues dans l'école devront être prises à même les enveloppes budgétaires octroyées par le ministère. Un travail de planification des activités et des sommes qui s'y rattachent devra être fait au cours des journées pédagogiques de fin d'année.

Si les OPP veulent faire des campagnes de financement, il sera encore possible, mais ces campagnes devront servir spécifiquement à des projets qui ne sont pas inclus dans les règles budgétaires (aménagement de cours d'école, de bibliothèque, etc.).

3.2 Présidente

Rien à signaler.

3.3 Services de garde

M^{me} Stéphanie Lévesque nous fait un compte rendu des activités des services de garde l'Amitié, de l'Entre-deux et au Gré-du-Vents

3.4 Enseignants

M^{mes} Isabelle Boutin, Suzanne Gagnon et Marie Lévesque-Michaud nous font un compte-rendu des activités qui se sont déroulées depuis notre dernière rencontre. Ils font également une présentation des activités à venir.

3.5 OPP

- Dîner fin des classes à Saint-Pacôme
- Travailler sur les rôles et responsabilités des OPP

3.6 Comité de Parents

M^{me} Rachel Rioux nous présente la liste des gagnants du concours initié par le comité de parents soulignant des projets proposés par les différents conseils d'établissement de la commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup.

3.7 Trésorière

Les dernières dépenses doivent être présentées à cette dernière rencontre.

3.8 Correspondance

Aucune correspondance

3.9 Autres sujets

Aucun autre sujet

3.10 Public

Aucune question.

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

4.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M^{me} Suzanne Gagnon à 21 h 02.

Élizabeth Hudon
Présidente du CÉ

Yvan Ouellet
Directeur